

# CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr. GÉNÉRALE

ITTC(XLVI)/1 20 août 2010 FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

QUARANTE-SIXIEME SESSION 13 -- 18 décembre 2010 Yokohama (Japon)

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la Session
- 2. Détermination du quorum
- 3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
- 4. Rapport sur la composition du Conseil
- 5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
- 6. Répartition des voix pour 2010
- 7. Admission d'observateurs
- 8. Déclaration du Directeur exécutif
- 9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décision 5(XXVI)
- 10. Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES -- Décisions 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII)
  - (a) Propositions de Membres de faire inscrire des essences aux Annexes de la CITES -- Décision 3(XVI)
  - (b) Rapport sur l'exécution du programme CITES
- 11. Revue annuelle et évaluation de la situation internationale des bois tropicaux en 2010
- 12. Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 -- <u>Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV)</u>
- 13. Financement de la tenue hors siège des sessions du Conseil
- 14. Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2010-2011
- 15. Programmes thématiques de l'OIBT
  - (a) Annonces de contributions aux Programmes thématiques de l'OIBT
  - (b) Rapport sur l'état actuel de l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
- 16. Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux -- Décisions 2(XXXIX) et 1(XLI)
- 17. Année internationale de la biodiversité et Année internationale de la forêt
- 18. Questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994 -- Décision 5(XLII)
- 19. Partenariat entre société civile et secteur privé pour la gestion durable des forêts -- <u>Décision</u> <u>5(XXXIII)</u>

- 20. Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)
  - (a) Rapport d'activité sur le Programme de bourses OIBT;
  - (b) Rapport du président de la Commission de sélection des bourses
- 21. Rapport annuel pour 2009
- 22. Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali
  - (a) Engagements d'approvisionnement au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali;
  - (b) Rapport du Panel du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF)
- 23. Rapports des sessions associées des Comités
- 24. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2011
- 25. Dates et lieux des quarante-septième et quarante-huitième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités
- 26. Autres
- 27. Décisions et rapport de la session
- 28. Clôture de la session

### ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### Point 1 -Ouverture de la Session

La quarante-sixième session du Conseil sera inaugurée par le président du Conseil, M. Daniel Birchmeier (Suisse).

### Point 2 -Détermination du quorum

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

### Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux Point 3 -

[Document ITTC(XLVI)/1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué en application de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et consulter le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus fréquents si nécessaire.

### Point 4 -Rapport sur la composition du Conseil

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

### Point 5 -Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

[Document ITTC(XLVI)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

### Répartition des voix pour 2010 Point 6 -

[Document ITTC(XLVI)/1 Annexe]

La répartition des voix pour l'année 2010, conforme à l'article 10(6) de l'AIBT de 1994, figure en annexe au présent Ordre du jour. Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 1994, la répartition des voix approuvée servira à l'évaluation de la contribution de chacun des Membres au budget administratif de 2011.

### Admission d'observateurs <u>Point 7 -</u>

[Document ITTC(XLVI)/Info.3]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui auront demandé d'assister à la session en qualité d'observateurs. Deux listes des demandes présentées sera soumise en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

#### Point 8 -Déclaration du Directeur exécutif

Le Directeur exécutif fera une déclaration au Conseil sur les activités de l'Organisation et sur d'autres faits nouveaux concernant l'Organisation.

### Point 9 -Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) -- Décision 5(XXVI) [Document ITTC(XLVI)/2]

En application de la Décision 5(XXVI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la vingt-quatrième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 12 décembre 2010.

Le rapport de la vingt-quatrième réunion du GCNO sera présenté par le président, M. Daniel Birchmeier (Suisse).

# Point 10 - Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES 3(XVI), 7(XXXIV) et 2(XXXVII) [Document ITTC(XLVI)/4]

- (a) En application de sa Décision 3(XVI) le Conseil pourra organiser des consultations en vue d'examiner les propositions, communiquées au Secrétariat depuis la session précédente, relatives à l'inscription aux annexes de la CITES d'essences tropicales faisant l'objet d'un commerce international.
- (b) Le Conseil recevra un rapport sur l'exécution du programme destiné à accroître les capacités des pays à mettre en œuvre les dispositions qui découlent de l'inscription dans les listes de la CITES d'essences tropicales à bois d'œuvre.

## Point 11 - Revue annuelle et évaluation de la situation internationale des bois tropicaux en 2010 [Document ITTC(XLVI)/5]

Le Conseil pourra fonder sa discussion de ce point sur les éléments suivants :

(i) Éléments pour la revue annuelle et l'évaluation 2010 de la situation internationale du bois

Ces éléments ont été préparés par le Secrétariat et comprennent des statistiques et des données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, en s'attachant plus particulièrement aux produits ligneux tropicaux, ainsi qu'une analyse des développements économiques et du marché. Les Éléments de la Revue annuelle 2010 reposeront en partie sur les informations tirées des réponses nationales au Questionnaire commun sur le secteur forestier OIBT/ONU-CEE/FAO/EUROSTAT et en partie sur d'autres sources.

(ii) Déclaration générale d'introduction par le Secrétariat

Exploitant diverses sources d'information dont les Éléments de la Revue annuelle 2010, la Déclaration proposera une vision d'ensemble de la situation mondiale du bois dans l'optique particulière des bois tropicaux, et abordera les développements récents et les perspectives à court terme en fonction des projections disponibles.

Après en avoir dûment délibéré, le Conseil pourra décider du type de statistiques et d'informations, et de leur grille de présentation, que les Membres fourniront sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser la gestion durable des forêts productrices de bois ainsi qu'il est stipulé à l'article 29(2) de l'AIBT de 1994.

## <u>Point 12</u> - <u>Entrée en vigueur de l'AIBT de 2006 -- Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV)</u> [Document ITTC(XLVI)/6]

En application de ses Décisions 3(XLI), 7(XLIV) et 3(XLV), le Conseil recevra et examinera le rapport du Directeur exécutif sur l'état des dépôts d'instruments de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'accession à l'AIBT de 2006 et envisagera toutes mesures supplémentaires visant l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006.

### <u>Point 13</u> - <u>Financement de la tenue hors siège des sessions du Conseil</u> Document ITTC(XLVI/7)

En application de la proposition de la présidence adoptée à la quarante-cinquième session du CIBT qui s'est tenue à Yokohama du 9 au 14 novembre 2009, le Conseil pourra débattre de la question du financement des sessions du Conseil se tenant hors le siège de l'Organisation, en prenant en compte la proposition du Brésil et du Mexique présentée à la quarante-cinquième session, et lui trouver une solution de long terme.

## Point 14 - Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2010-2011

[Documents ITTC(XLVI)/8]

Le Conseil recevra un rapport relatif à l'exécution du Programme de travail biennal pour 2010--2011.

## Point 15 - Programmes thématiques de l'OIBT

[Document ITTC(XLVI)/9]

- (a) Annonces de contributions aux Programmes thématiques de l'OIBT.
- Le Conseil pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer aux programmes thématiques OIBT.
  - (b) Rapport sur l'état actuel de l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT.
- Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques OIBT.

# Point 16 - Développements à la CCNUCC concernant les forêts et leurs implications potentielles pour les forêts tropicales et l'économie mondiale des bois tropicaux -- Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII)

[Documents ITTC(XLVI)/10] et ITTC(XLVI)/11]

- (a) En application des Décisions 2(XXXIX), 1(XLI) et 2(XLIII) le Conseil sera informé des développements qui, dans le cadre de la CCNUCC, concernent les forêts [Document ITTC(XLVI)/10]
- (b) Le Conseil recevra le rapport d'une étude de faisabilité intitulé « Edifier un dispositif de commercialisation volontaire de crédits carbone dans l'intérêt de la gestion durable des forêts » produit dans le cadre de la REDDES en 2010 [Document ITTC(XLVI)/11]

# Point 17 - Année internationale de la biodiversité et Année internationale de la forêt [Document ITTC(XLVI)/12]

Le Secrétariat informera le Conseil des activités de l'OIBT déployées en appui à l'Année internationale de la biodiversité 2010 et proposera des activités à l'appui de l'Année internationale de la forêt 2011.

### Point 18 - Questions relatives à l'article 16 de l'AIBT de 1994-- Décision 5(XLII)

En application de l'article 16 de l'AIBT de 1994, le Conseil pourra envisager la nomination du Directeur exécutif, sachant que le mandat du directeur actuel arrive à échéance 5 novembre 2011.

# Point 19 - Partenariat entre société civile et secteur privé pour la gestion durable des forêts -- Décision 5(XXXIII)

En application de sa Décision 5(XXXIII), le Conseil se fera exposer l'état du développement des partenariats entre société civile et secteur privé devant aider à la mise en œuvre de la gestion durable des forêts et de la certification forestière en Indonésie et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

## Point 20 - Programme de bourses OIBT -- Décision 4(XXVII)

[Documents ITTC(XLVI)/13 et ITTC(XLVI)/14]

Le Conseil pourra examiner : a) le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme OIBT de bourses de recherche, ainsi que le prévoit la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(XLVI)/13]; et b) le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son président [Document ITTC(XLVI)/14]. Le Conseil annoncera la sélection finale des attributions de bourses en se fondant sur le rapport du président.

### Point 21 - Rapport annuel pour 2009

Le Secrétariat présentera au Conseil le projet de Rapport annuel pour 2009.

### <u>Point 22</u> - <u>Compte spécial et Fonds du Partenariat de Bali</u> [Document ITTC(XLVI)/15]

(a) Engagements d'approvisionnement au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali

Le Conseil pourra inviter les Membres et les Observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer au Compte spécial et au Fonds du Partenariat de Bali.

(b) Rapport du Panel du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali (BPF)

Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le Sous-compte B du Fonds du Partenariat de Bali. Le Conseil pourra examiner les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(XLVI)/15] en vue de leur adoption.

### Point 23 - Rapports des sessions associées des Comités

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

### Point 24 - Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2011

A l'issue des consultations de rigueur, le Conseil décidera d'élire un président et un vice-président pour 2011. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 1994, le Conseil est invité à élire un président et un vice-président par année civile. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 8, le président, choisi parmi les représentants des pays producteurs et le vice-président, choisi parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de Membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

# <u>Point 25</u> - <u>Dates et lieux des quarante-septième et quarante-huitième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités</u>

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra fixer les dates et le lieu de la quarante-septième et de la quarante-huitième sessions.

Le Conseil pourra se reporter à la proposition du président adoptée à la quarante-cinquième session, reproduite ici en référence :

## Proposition de la présidence

- 1. Le principe de rotation à observer dans la tenue des réunions du Conseil au siège ou dans un pays membre producteur est confirmé.
- 2. La tenue des CIBT 46 et 47 n'est pas explicitement liée ou subordonnée à l'entrée en vigueur de l'AIBT de 2006.
- 3. La question d'une solution à long terme concernant le financement des sessions du Conseil se tenant hors siège sera abordée au CIBT 46 en tenant compte de la proposition du Brésil et du Mexique présentée à la présente session.
- 4. Le CIBT 46 se tiendra en 2010 à Yokohama.
- 5. Nous confirmons à nouveau que le CIBT 47 de 2011 se tiendra au Guatemala.
- 6. Les membres comptant des arriérés de contribution doivent s'efforcer de régler leurs arriérés d'ici la fin de 2010.

- 7. Le compte du Fonds de roulement servira à couvrir les coûts de la session hors siège de 2011 à concurrence d'un montant de 400 000 dollars EU, étant attendu que les paiements des arriérés reconstitueront le solde du compte du Fonds de roulement en 2010.
- 8. Le Conseil doit envisager la tenue du CIBT 48 en 2012 dans un pays producteur.

### Point 26 - Autres

Le Conseil pourra examiner toutes questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

### Point 27 - Décisions et rapport de la session

Le Conseil examinera les Décisions proposées et les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport des travaux de la session sera préparé par le Directeur et distribué à tous les Membres dès que possible.

Par sa Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux décisions du Conseil :

- (a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil;
  - (b) Pour saisir le Conseil de projets de décisions, les procédures suivantes sont adoptées :
    - Se référant à l'ordre du jour provisoire, les Membres soumettent les propositions destinées à faire l'objet de décisions du Conseil en les remettant au Directeur exécutif qui les distribue à tous les membres au plus tard deux semaines avant la date du Conseil. Chaque proposition doit comporter trois éléments : le sujet, le but de la décision, et l'action proposée assortie de ses implications financières. Le Directeur exécutif ne distribuera pas les propositions incomplètes.
    - Jour -1 du Conseil : le Groupe consultatif non officiel (GCNO) examine les propositions émanant des Membres destinées à faire l'objet de décisions du Conseil, ainsi que les propositions émanant du Directeur exécutif.
    - Jour 1 du Conseil : le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO.
    - Jour 2 : les propositions de projets de décisions sont débattues dans les caucus et par voie de consultations informelles.
    - Jour 3: Le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des versions préliminaires de décisions destinées à être distribuées à tous les Membres pour examen.
    - Jour 4+ : Le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever.
    - Midi, avant-dernier jour : les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

### Point 28 - Clôture de la session

A l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la quarantesixième session du Conseil.

# <u>Annexe</u> Répartition des voix proposée pour 2010

		<u>Nb. de voix</u> 2009 2010	
MEMBRES PRODUCTEURS			(proposition)
Afrique		07	07
Cameroun		27	27
République Centrafricaine		26	27
Congo		26	27
Côte d'Ivoire		26	27
République Démocratique du Congo		26	28
Gabon		27	28
Ghana		26	27
Liberia		26	27
Nigeria		26	27
Togo		26	27
Asie et Pacifique			
Cambodge		16	16
Fidji		14	14
Inde		28	28
Indonésie		90	88
Malaisie		109	112
Myanmar		44	45
Papouasie-Nouvelle-Guinée		34	27
Philippines		15	15
Thaïlande		19	16
Vanuatu		13	13
Amérique latine et Caraïbes			
Bolivie		25	25
Brésil		145	142
Colombie		24	24
Equateur		15	15
Guatemala		11	11
Guyana		15	15
Honduras		11	11
Mexique		24	24
Panama		12	12
Pérou		29	30
Suriname		14	14
Trinité-et-Tobago		10	10
Venezuela		21	21
	Tatal	4.000	4.000
	Total:	1 000	1,000

		Nb. de voix	
		2009	2010 (Proposé)
MEMBRES CONSOMMATEURS			, , ,
Australie		16	16
Canada		16	16
Chine		229	246
Egypte		16	17
États-Unis d'Amérique		106	93
Union européenne			
Allemagne		20	21
Autriche		11	11
Belgique/Luxembourg		16	19
Danemark		13	13
Espagne		30	28
Finlande		10	10
France		38	38
Grèce		12	12
Irlande		15	15
Italie		32	33
Pays-Bas		32	36
Pologne		11	12
Portugal		18	17
Suède		11	11
Royaume-Uni		32	31
Japon		190	184
Népal		10	10
Nouvelle-Zélande		11	11
Norvège		12	11
République de Corée		82	78
Suisse		11	11
	Total:	1 000	1,000

\* \* \*